

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE

Sommaire :

- Histoire de la famille DE NAS DE TOURRIS (suite)
- Société des Penseurs Libres
- Lei Masquo doou Revest
- Une classe en 1958
- Classement thématique

Société
des Penseurs Libres
du Revest
Var

Statuts

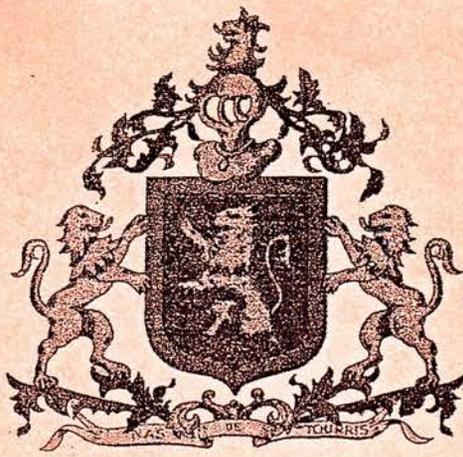
Président fondateur : CHARLES AUDE

Bulletin n°27-Février 2000

Président en activité : CALDANI Claude

1112B, route Général de Gaulle

83200 - Le Revest les Eaux



Histoire de la famille De Nas de Tourris

**François de Nas, 2ème du nom, Officier de vaisseau,
brigadier des gardes de marine,
chevalier de Saint-Louis, Seigneur de Tourris,
fils de Louis II de Nas
et de Claire de Martin de Gars.**

François de Nas, 2^{ème} du nom, né à Tourris en 1671, lieutenant de vaisseau, brigadier des gardes de marine de Sa Majesté à Toulon, chevalier de Saint-Louis, Seigneur de Tourris, fils de Louis II de Nas et de Claire de Martin de Gars, épousa le 24 septembre 1706, Anne-Françoise de Bousquet, fille de Messire Pierre de Bousquet, avocat au Parlement, et de Catherine de Légier.

Françoise de Bousquet appartenait à une notable famille toulonnaise, qui a donné à l'armée navale des officiers de haute valeur. Un de ses oncles, capitaine des vaisseaux du Roi, fut tué alors qu'il commandait son vaisseau et combattait contre deux navires de guerre hollandais, à l'entrée de la rade de Toulon.

François de Nas quitta le service quelques années après son mariage et vint se fixer dans ses terres. Comme fils héritier de Louis II de Nas, il reçut l'investiture de son fief et de sa seigneurie de Tourris, Après prestation d'hommage et de serment de fidélité au Comte de Provence le 26 mai 1719.

François de Nas mourut à Toulon le 17 août 1737, à l'âge de 66 ans, après avoir fait son testament le 14 du même mois. Par cet acte de dernière volonté, il élit sa sépulture dans la chapelle de Tourris, au tombeau de ses ancêtres.

François de Nas avait restauré et considérablement agrandi le château de Tourris, De son mariage avec Françoise de Bousquet sont issus huit enfants tous nommés ci-après

§ I. Jean-Baptiste de Nas, qui suit, l'auteur de la 11ème génération.

8° II. Joseph-Noël-Godefroy de Nas, prêtre et chanoine du chapitre, royal de Pignans.

§ III. Louis-Magdelon de Nas, commissaire de la Marine, décédé sans alliance. .

§ IV. François-Noël-Roch de Nas, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une des compagnies franches de la Marine, Chevalier de Saint-Louis, pensionné par le trésor royal sous Louis XVI, mort célibataire,

§ V. Augustin de Nas, religieux de l'ordre de Cîteaux.

§ VI, Claire-Marie de Nas, religieuse au monastère de la Visitation de Sainte Marie de Toulon.

8 VII. Lucrece, Marquise de Nas.

§ VIII. Thérèse-Eulalie-Hélène de Nas mariée à Antoine Caudeiron, « escuyer du Roy en la ville de Toulon ».



**Jean-Baptiste de Nas, 2ème du nom, seigneur
de Tourris, capitaine des vaisseau du Roy,
brigadier des armées navales,
chevalier de Saint-Louis, fils de François II de Nas
et de Françoise de Bousquet.**

Jean-Baptiste de Nas, 2ème du nom, né au château de Tourris en 1707, Chevalier, seigneur de Tourris, fils de François II de Nas et de Françoise de Bousquet fut un officier remarquable d'énergie et d'entrain- il devint capitaine des vaisseaux du Roy, Brigadier des armées royales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (il semble qu'il convienne de l'identifier avec l'enseigne du « Léopard » qui, en 1734, refusa d'ôter ses chaussures dans une visite au Dey d'Alger(Cfr. H. Belletrud : Un marin provençal au XVIII , de Lyle-Taulane, société d'étude à Draguignan, Tome 1914-1915, page 19 »). Il épousa, par contrat du 11 octobre 1745, Marie-Thérèse de Lambert-Laval, Fille de noble Nicolas de Lambert-Laval, capitaine des vaisseaux du Roy, et de Marie-Claude Le Normand de Beaumont. Par sa mère, fille du greffier en chef au Grand-Conseil sous le règne de Louis XIV, Marie-Thérèse de Lambert-Laval était apparentée aux Salignac-Fénemon et cousine germaine de l'Intendant Général Le Normand de Beaumont, adjoint au ministre de la marine. C'est une alliance brillante, sinon par la fortune, au moins par le rang de la famille dans la haute société parisienne.

Après avoir eu deux fils Jean-Baptiste de Nas et Joseph-Marie de Nas, Marie-Thérèse de Lambert-Laval mourut au château de Tourris en 1778.

Jean-Baptiste II de Nas mourut à la Valette en 1788, à l'âge de 81 ans, laissant deux fils:

Jean-Baptiste-Ange-Thomas de Nas de Tourris, né au château de Tourris en 1747, chevalier, lieutenant de vaisseau, huitième et dernier Nas seigneur du lieu de Tourris. Le 3 juillet 1767, il prêta hommage au comte de Provence pour le fief de sa seigneurie de Tourris, «par procuration de Jean-baptiste de Nas, son père, chevalier, capitaine de vaisseau et brigadier des armées navales de Roy en la ville de Toulon »

Joseph-Marie de Nas né au château de Tourris en 1748, Chevalier, capitaine-major au régiment de l'île de France, Chevalier de Saint-Louis, auteur commun des deux branches actuelles des Nas de To@.

Au cours de sa longue carrière de marin, Jean-Baptiste II de Nas n'avait pas conquis la fortune. Tourris, d'autre part, devenait moins productif. Le passif, à la fin, se révèle accablant. Aussi par acte passé en l'étude de Me Coulomb, notaire à Toulon, le 20 janvier 1783, Jean-Baptiste II de Nas abandonna-t-il à ses deux fils, comme emploi de la dot de leur mère Marie-Thérèse de Lambert-Lavat tous les droits qu'il avait sur le fief, le château et la seigneurie de Tourris. Cet abandon fut consenti par Jean-Baptiste II de Nas, à la requête des deux fils, en vue d'empêcher que le fief et la seigneurie de Tourris ne fussent la proie des nombreux créanciers de leur père .

Jean-Baptiste-Ange-Thomas de Nas et son frère Joseph-Marie de Nas - pressentaient-ils l'orage révolutionnaire et ses suites désastreuses - vendirent, par acte passé le 16 juillet 1785, à M. Joseph Aguillon, les terres, seigneurie, fief et château de Tourris, moyennant le prix de 45000 livres. M. Aguillon avait déjà acquis d'un sieur Vaccon une partie du domaine de Tourris, dite Chabertes, achetée quelques années auparavant par Vaccon à Jean-Baptiste II de Nas. '

Les vendeurs se demirent entre les mains de M. Aguillon de la terre seigneuriale et de tous les droits en dépendant, et l'en investirent « sauf et réserve de porter, eux et leur postérité, à perpétuité, le nom Tourris, sans que le sieur Aguillon, ses hoirs, successeurs et ayant cause ne puissent s'y opposer ». Cette réserve fut expressément acceptée et consentie par M. Aguillon,

Peu de temps après la vente Jean-Baptiste-Ange-Thomas de Nas de Tourris se retira à Marseille, où il résidait déjà depuis son mariage en 1782, avec Rose Giraud de Bonvalon et où étaient nés ses deux enfants. Quant à son frère cadet, Joseph-Marie de Nas de Tourris, il avait quitté la France en 1772, pour se rendre à aux Mascareignes ayant été nommé officier au régiment de l'île de France, ce qui explique pourquoi il s'était fait représenter par mandataire, tant à l'acte de vente de cette seigneurie de Tourris en 1783, qu'à l'acte de vente de cette seigneurie, en 1785 . Son séjour à l'île de France fut de courte durée, car il fut appelé à servir aux Indes contre les Anglais dans la guerre d'indépendance américaine . Revenu aux Mascareignes, il quitta l'armée après avoir reçu la croix de Chevalier de Saint-Louis, et s'établit à l'île de Bourbon. Le pays lui plut; il se maria, et y attira son frère aîné, qui vint le rejoindre en 1795 . -Ce dernier avait quitté la France au moment de la Révolution aux environs de 1790, et avait émigré en Angleterre, où il est resté plusieurs années. Voilà donc les deux frères Nas de Tourris transplantés à l'île Bourbon . Ils y fondent deux branches qui se sont entremêlées par plusieurs mariages : cousins et cousines se mariaient entre eux, fiancés parfois tout enfants, tel Paul et Virginie. La branche aînée tomba en quenouille à la XIIIème génération. La branche cadette, au contraire, se développa avec la belle ampleur des familles coloniales, et se subdivisa en deux branches secondaires, qui sont toutes deux actuellement représentées.

Ce texte, écrit par Monsieur Christophe HEQUETTE, arrière-petit-fils de Théodore De Nas de Tourris, est la première suite de l'histoire de sa famille publiée dans le bulletin numéro 26, d'octobre 1999.

Société
des Penseurs Libres
du Revest (Vos)

Statuts

Article I

La société des Penseurs Libres du Revest, (Vos), est fondée pour combattre l'ignorance, l'erreur, les préjugés qui répandent et maintiennent les religions et leurs ministres et pour aider au développement de la raison et de la science.

Article II

Tous les membres adhérents, par le fait même de leur adhésion, s'engagent : à ne prendre part à aucune manifestation publique d'un culte quelconque : (ne sont pas considérés comme des manifestations les enterrements n'ayant qu'un caractère familial ou amical).

ils à propager dans la famille et au dehors pour la faire fructifier, si possible, les idées qui forment la base de toute société de Penseurs Libres.

Article III

L'action de la société consiste en ceci : 1° Provoquer des réunions, des conférences, des fêtes pour la propagation des principes de la Pensée Libre et fonder l'initiative de cellules destinées à soutenir les écoles laïques et les autres démocratiques ; 2° Fournir aux sociétaires des timoniers dans les mairies pour les naissances, les mariages, les décès ; 3° Assister les membres à leurs derniers moments, les protéger contre toute pression religieuse de père ou de la famille et leur assurer une mort paisible ; 4° composer les cortèges civils et accompagner au cimetière les sociétaires défunts ; 5° Faire à ses frais des funérailles, purement civiles et uniformes, aux sociétaires défunts et à leurs enfants.

Article IV. Toute personne majeure (ou mineure avec l'assentiment de

des ascendants ou tuteurs) sans distinction de sexe de nationalité et de domicile et ne pratiquant aucun culte peut faire partie de la société.

Article VI

Toute demande d'admission devra être signée du candidat et apportée par deux sociétaires présentateurs. Elle contiendra le nom, prénoms, profession, domicile, lieu et date de naissance du candidat. Elle sera adressée au Conseil d'administration qui procédera sous le sceau du secret à l'étude de la garantie nécessaire avant de proposer l'admission du postulant à l'assemblée générale.

Article VII

Une demande, pour être acceptée par l'assemblée générale, devra réunir la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du président délégué est prépondérante.

Article VIII

La réception des nouveaux sociétaires a lieu à ses époques fixes par le Conseil d'administration. Tous les membres de la société y sont régulièrement invités.

Article IX

L'admission ne devient définitive qu'après le versement, contre receipt, de la cotisation annuelle.

Article X

Sont adhérents, dès le jour de son admission, ceux qui ont apposé sa signature sur la déclaration collective et consignée aux archives de la société et indiquant que 1° il adhère à la société d'Économie Libre, 2° il s'engage de fournir régulièrement ses cotisations.

Article XI

L'administration de la société est confiée à un Président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, et deux assessors, élus pour un an par l'assemblée générale.

Article XII

Les membres sortants sont rééligibles. La société se réunit en assemblée générale

et extraordinairement deux fois qu'il en aura
sur la convocation du président.

Dans les réunions ordinaires, le Conseil d'Administration
rend compte de la situation morale de la société,
fait connaître la situation financière et procède à
l'admission des candidats présents.

Article XIII

Les cotisations sont fixées à
payables dans les trois premiers mois de l'exercice.
Les exercices partent de 1^{er} janvier et sont de 12 mois.
Le trésorier délivre une quittance tenue d'un carnet
à souche de toute somme qu'il perçoit pour le
compte de la société.

La société accepte les dons qui peuvent lui être faits
en vue d'objet qu'elle poursuit.

Article XIV

Lors du décès d'un sociétaire, l'administration
diligera sur de ses membres qui assistera la
famille du défunt, et conduira le deuil avec ou
sans elle.

Les frais uniformes des obsèques civiles d'un membre
de la société seront supportés par elle-ci, à moins
que la famille du défunt veuille les supporter elle-même
entière ou en partie.

Article XV

La démission d'un membre de la société de bon gré
libre, devra toujours être formée par écrit
au Président, qui aura réceptions.
Le conseil d'Administration prendra soin alors
de rayer le nom du démissionnaire sur la liste
collective, en approuvant l'annulation de la signature.
Le sociétaire démissionnaire n'aura aucun recours
contre la société pour les cotisations versées.

Article XVI

L'adignité et la solidarité étant les bases
sur lesquelles doit s'appuyer toute association

maximement démocratique, ne sauraient être trop
pratiqués par les partisans des Hommes Libres.

C'est pourquoi tout membre de la société qui aurait
manqué aux règles de dignité, de solidarité et de
tolérance, sera appelé devant la commission
administrative, qui jugera s'il y a lieu de le
suspendre. En cas de suspension, la commission
administrative portera le fait à la connaissance
de la prochaine assemblée générale, seule souveraine
pour prononcer l'exclusion temporaire ou définitive,
selon la gravité du cas.

Article XVII

Toute proposition de révision de statuts doit être
signée par cinq membres au moins et adressée
à la commission administrative un mois avant
le jour fixé pour l'assemblée générale, laquelle
statue après un rapport de la commission.

Article XVIII

La dissolution de la société ne peut être prononcée
que par l'assemblée générale. En cas de
dissolution, les fonds en caisse seront, après liquidation
des dépenses engagées, consacrés à une œuvre de
bienfaisance indiquée par la dernière assemblée
générale.

Fait et délibéré en assemblée générale

En Revue

Le président

Zomer

Le Président

Muller

Le trésorier

W. Chaigny

Le secrétaire

Permette

Le secrétaire

Permette

Zomer

LES SORCIÈRES DU REVEST

(FANTAISIE)

Chut ! il est l'heure *des épouvantes* (des malheurs)
Les Sorcières tapent aux fenêtres :
Rien nulle part ;
Minuit !

Revestois, *reste couché* . (fait le paresseux)
Dehors souffle la tempête.

Voyez : au ciel qui se déchire
La Phébee fait la chasse . (la lune et les étoiles)
A ses rayons qui s'en vont
La bande des Sorcières aux remparts
Monte, vêtues de suaires,
Et d'un trou, dans sa frayeur,
La *chauve-souris* (oiseau-rat)
Prends son envol

Chut ! il est l'heure des épouvantes !
Les Sorcières tapent aux fenêtres :
Rien nulle part ;
Minuit !

Soudain la ronde dévale.
Sa voisine sur le dos
Chaque Sorcière pêle-mêle escalade,
Saute, crie et d'un coup d'aile
Folâtre comme un éclair.
L'œil des revenants s'éclaircit,
L'air du tourbillon siffle,
Tout se casse et tempête
Au manège
Des maudits !

Chut ! il est l'heure des épouvantes !
Les spectres tapent aux fenêtres :
Rien nulle part ;
Minuit !

Lucifer, l'esprit *valame* (?),
Tel un voleur dans l'essaim,
De ses faucilles flamboyantes
Ardente comme un morceau d'étain
La bande qui bondit en l'air.
Dans la braise, comme une grosse bûche,

Les Sorcières en feu font tapage,
Et le Revest gronde, mâle
Comme un *râle* (oiseau)
De l'enfer !

Chut ! il est l'heure des épouvantes !
Les Sorcières tapent aux fenêtres :
Rien nulle part
Minuit !

Oscó

LEI MASQUO DOOU REVEST

(FANTOUMARIE)

Chut ! qu'ès l'ouero eis escooufèstre !
Lei Masco picoun eis èstre :
Rèn en-lue ;
Miejo-nue !

Revestèn, fès la radasso.
Defouaro bouffo l'aurasso.

Vesès : au ceou què s'estrasso
La Phaebeio fa la casso
A sei raïoun què s'en van.
La tiero dei Masco ei bàrri
Mounto, cencho dè susàri,
E d'un traou, dins soun esglari,
L'auceou-gàrri
Prend' l'envanc.

Chut ! qu'ès l'ouero eis escooufèstre !
Lei Masco picoun eis èstre :
Ren en-lue ;
Miejo-nue !

Subran la roundo davàlo.
Dei vésino sus l'espàlo
Cado Masco à baoudre escàlo,
Saouto, crido, é d'un coup d'àlo
Foulastrejo coum' un lan.
Dei trevan l'uei si clarèjo,
L'èr doou revoulun siblèjo
Tout si prefounde e petèjo
Au manèjo
Dei malan !

Chut ! qu'ès l'ouero eis escooufèstre !
Lei trevan picoun eis èstre :
Ren en-lue ;
Miejo-nue !

Cifer, l'esperit valame,
Taou qu'un voulur dins l'eissàme,
De soun flamejant voulàme
Ardo coum'un tros d'estàme
La tiero que boundo en l'èr.
Dins la braso, coumo d'àsclè,

Lei Masco en fue fan chavàsclè,
E lou Revest groundo, màsclé
Coum' un ràsclè
De l'infer !

Chut ! qu'ès l'ouero eis escooufèstre !
Lei Masco picoun eis èstre :
Ren en-lue ;
Miejo-nue !

Oscó

Merci à Monsieur **Alain BITOSSI**, Président des amis de la Vieille Valette, qui nous a transmis ce poème publié en 1884.

Merci à **l'ESCOLO DE LA TARGO** pour la traduction, difficile, en Français, d'un Provençal maritime, plus particulièrement « varois », à la graphie auditive.

LA CLASSE DE MONSIEUR ROCCHI EN MARS 1958



De gauche à droite.

Assises devant : Hedy Stanton - Josiane Sauvaire.
Solange Roche - Jacqueline Baracchi
Pierrette Cotta - Josette Capelli - Joëlle Piel.

Debout au milieu : Achille Lippi - Francis Casalini.
Loulou Le Boudier - Claudie Incatasciato
Antoinette Corès - Annie Ferrarini
Madeleine Fiore - Mireille Sauvaire.
Berthe Roman - Alain Long.

Debout en haut : André Médiani - Jeannot Brovia.
Raymond Bayuela - François Valmalette.
Loulou Borotte - Daniel Ferrarini
Christian Moyaert - Bernard Roche.
Armand Dauphin - Alain Guol.

Les noms des élèves sont transcrits par Yvette ROCHE

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDÈNE

CLASSEMENT THÉMATIQUE DES ARTICLES

(bulletins n° 1 à n° 22 - recueil de 1986-1996)

ASSOCIATIONS

| | |
|--|------------|
| Amicale Laïque : = aux origines de l'A.L. (Marius Aubert)..... | Bulletin 8 |
| Groupe Revestois : = à l'occasion des 80 ans du Groupe Revestois | B 4 |
| Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène: | |
| =création et premier document diffusé au Revest..... | B 0 |
| Syndicat d'Initiative (Office de Tourisme): | |
| =petite histoire (1968-1989).....(Claude Chesnaud)..... | B 13 / 15 |

BUGADIERES

| | |
|---|-----------|
| Lou temps di bugadiero (Jean Meiffret)..... | B 15 / 17 |
|---|-----------|

CHAPELLES

| | |
|--|-----|
| Chapelle « Sancti Johannis » de Tourris..... | B 2 |
| Le spectacle de Sancti Johannis de Turris à la Vieille Valette (R.Roquebrun)..... | B 7 |

CHASSE

| | |
|----------------------------|-----|
| La chasse . La battue..... | B 7 |
|----------------------------|-----|

EAU

| | |
|---|---------|
| Canaux souterrains (croquis)..... | B 15 |
| Notre fontaine (Edouard Fousse)..... | B 7 / 8 |
| L'eau du barrage (Charles Vidal)..... | B 22 |
| Le puits Charlois (Claude Chesnaud)..... | B 22 |

ÉCOLES

| | |
|---------------------------------------|------------|
| L'école du Revest (Yvette Roché)..... | B 8 |
| Photographies de classes..... | B 14/15/16 |

EGLISE

| | |
|--|-----|
| Pour une histoire religieuse (Charles Aude)..... | B 5 |
| Opération sauvetage pour les tableaux de l'église (Richard Roquebrun)..... | B 5 |
| La querelle des pénitents (PierreBel)..... | B 5 |

FAUNE

| | |
|---|------|
| Aigle : quand l'aigle de Bonelli veille sur nous (Claude Chesnaud)..... | B 14 |
| Appellation : noms provençaux des animaux de nos collines (André Quadruppani)..... | B 19 |
| Les renards et la rage . Les renards au Revest. (Association Loisirs et Culture)..... | B 11 |

FÊTES

| | |
|--|------|
| La Saint-Christophe : retour sur la Saint-Christophe (Charles Aude)..... | B 12 |
| La Sainte-Rose (Pierre Trofimoff)..... | B 3 |

FLORE

| | |
|---|-----------|
| Le plus vieil arbre (E. Fousse)....(Ch.Aude)..... | B 16 / 17 |
| Le sentier botanique du Pigeonnier (commission environnement et qualité de la vie)..... | B 17 |
| Plantes médicinales: voir pharmacopée | |

GUERRE

| | |
|---|------|
| Ne jamais oublier (éditorial)..... | B 20 |
| L'historique du maquis de Siou-Blanc (Dominique Moretti)..... | B 20 |
| La Résistance au Revest (Dominique Moretti)..... | B 21 |
| 8 mai 1945 - 8 mai 1995 (André Lacroix)..... | B 21 |

INCENDIE

| | |
|--|--------------|
| Le terrible incendie d'août 1906 au mont Caume (Armand Lacroix)..... | B 7 / 9 / 11 |
|--|--------------|

INDUSTRIES

| | |
|---|------|
| Les Forges : quel devenir ? (P. Trofimoff)..... | B 9 |
| Les fours à cade (Laurent Porte)..... | B 11 |
| Uno enquentiero a Sto-Estajie. Un four à cade à Sainte-Anastasie..... | B 18 |
| La scierie de Dardennes (Igor Fédoroff .)..... | B 22 |

| | |
|---|---------|
| <u>LIVRES</u> | |
| La mort de Gautier - extraits - (Paul Maurel)..... | B 3 |
| Le Var | B 19 |
| <u>MONNAIE</u> | |
| La Dardenne (Armand Lacroix)..... | B 3 |
| <u>MOULINS</u> | |
| Les dix moulins de la vallée de Dardennes (Pierre Trofimoff)..... | B 1 |
| <u>MUNICIPALITE</u> | |
| Classement des archives de la commune (Jean Meiffret)..... | B 9 |
| Consuls et maires du Revest - 1698 - 1718 / 1719 - 1740..... | B 1 / 2 |
| Les finances du Revest en 1853..... | B 1 |
| Sceau de la Société Républicaine du Revest..... | B21 |
| La réparation de la trompette du valet de ville..... | B21 |
| <u>ORATOIRES</u> | |
| Les oratoires du Revest (Charles Aude)..... | B 9 |
| <u>PERSONNALITES</u> | |
| Jean Aicard (1848-1921)..... | B14 |
| Decaris, graveur et peintre..... | B 6 / 7 |
| Eudes , curé du Revest (P.Trofimoff)..... Après 43 ans (E.Eudes)..... | B 5 |
| Mamice Gensac, secrétaire-adjoint de mairie..... | B19 |
| Etienne Pomet, marchand de vin au Revest - correspondance (Charles Aude)..... | B 2 |
| Camille Rome a veillé sur nous pendant 20 ans..... | B18 |
| Teisseire, Charles Mathieu, garde des biens "cultivés et boisés" de l'île de Port-Cros..... | B21 |
| Jules Verne: à la découverte d'un arrière-grand-père (Jean Verne)..... | B11 |
| Que sont-ils devenus ? Frédéric Mérieu , footballeur et Patricia Lelong, miss P.A.C.A..... | B18 |
| Survoms et petits noms du Revest..... | B 7 |
| <u>PHARMACOPEE</u> | |
| Remèdes de grand-mère du temps jadis et de toujours (Jean Meiffret)..... | B12 |
| <u>PREHISTOIRE</u> | |
| L'habitat préhistorique du Revest et de la vallée (J.B. Joubert)..... | B11 |
| Les Comoni: Dédicace du Trophée des Alpes | |
| A propos des M dans Comoni (Charles Aude) | |
| Qui sont les Comoni du Revest ? (Ch. Aude)..... | B14 |
| La grotte du Lauron (HélèneBarge)..... | B16 |
| <u>PROVENCAL</u> | |
| Petit lexique Français-Provençal : animaux de nos collines (André Quadruppani)..... | B19 |
| <u>QUARTIERS</u> | |
| Banlieue toulonnaise | |
| Lou Siou Blanc (le Siou Blanc) (Henri Castel)..... | B19 |
| <u>SPELEOLOGIE</u> | |
| La grotte de Lespine (Michel Bonnefoy)..... | B18 |
| <u>SPORTS</u> | |
| Le stade du Revest (JL. C)..... | B19 |
| <u>TRANSPORTS</u> | |
| Transports de Toulon au Revest..... | B16 |
| <u>TOURISME</u> | |
| Promenade dans les rues du Village du Revest..... | B10 |
| Images de Provence (E. Fousse)..... | B12 |
| <u>DIVERS</u> | |
| C'était la bonne époque (Edouard Fousse)..... | B18 |
| La tradition retrouvée..... | B22 |
| Lou cantoun de l'inquiet (André Quadruppani)..... | B22 |